

DÉVERSEMENT ILLÉGAL D'HUILE SUR L'ESKER :
La MRC d'Abitibi dénonce la situation

AMOS, LE 8 JUILLET 2022– Le 30 juin dernier, la MRC d'Abitibi a été informée d'un méfait public sur une de ses sablières sous sa responsabilité suite à la délégation du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Des rebuts de pièces mécaniques incendiés incluant des tuyaux hydrauliques, des filtreurs à l'huile et des canisses d'huile usagées ont été retrouvés à l'abandon menant ainsi à un déversement d'huile dans la sablière située sur le chemin Vézeau dans le quartier de Saint-Maurice-de-Dalquier.

Aussitôt informée de la situation, la MRC d'Abitibi a entrepris les travaux d'urgence afin de contenir la propagation de matières dangereuses sur la sablière située sur l'esker. Les travaux ont été confiés à Amnor, entreprise spécialisée dans la gestion et le transport de matières dangereuses résiduelles. L'eau et le sable contaminés ont été extraits et disposés selon les normes en vigueur.

Des échantillons du sol ont été prélevés afin de confirmer qu'aucun contaminant ne soit encore présent dans le sol suite aux travaux de nettoyage. L'analyse des échantillons est en cours et selon les résultats des travaux supplémentaires seront entrepris si nécessaire.

Indignée face à un tel geste et la gravité de la situation, la MRC d'Abitibi a interpellé la Sureté du Québec afin d'identifier le ou les responsables du déversement. Une enquête est présentement en cours. Toutes personnes détenant des informations sur cet incident sont priées de contacter Mélanie Boyer par téléphone au 819-732-5356 poste 226 ou par courriel gravieres@mrcabitibi.qc.ca. Les informations reçues seront traitées de façon confidentielle.

– 30 –

Source :

Roxanne Brousseau
Agente de communications
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 210
roxanne.brousseau@mrcabitibi.qc.ca